

# Projet de loi de Finances 2006 :

## Rationner toujours plus la dépense publique et sociale

**L**e projet de loi de Finances 2006 (PLF) est le premier présenté après le référendum du 29 mai qui a vu triompher le rejet d'une construction européenne de mise en concurrence des salariés et des peuples afin de réduire sans cesse les dépenses salariales et sociales dans tous les pays de l'Union européenne (UE).

Contradictoirement, ce PLF traduit de façon presque caricaturale le refus de la droite et de tous les libéraux de respecter le suffrage universel des Français. En cela même, il s'avère fort peu légitime, et en tout cas infiniment moins légitime que les précédents.

Cela apparaît notamment dans le choix renouvelé avec force de satisfaire aux contraintes du Pacte de Stabilité et, pour cela, de continuer coûte que coûte à freiner la dépense publique, particulièrement celle de l'Etat. Ainsi, la politique budgétaire pour 2006 apparaît encore plus conditionnée par la nécessité absolue de protéger la Banque centrale européenne (BCE) de toute pression des besoins sociaux nationaux afin de laisser la politique monétaire unique, dont elle a le monopole, au service de la domination des marchés financiers, avec pour seule préoccupation la lutte contre l'inflation.

Le PLF 2006 intègre donc bien les contraintes de la partie III du projet de Traité constitutionnel (PTC) concernant l'organisation et les politiques de l'UE.

Or, on sait que c'est particulièrement cette partie que la Français ont décidé de sanctionner par leur vote majoritaire du 29 mai, après un très important débat.

Ce refus scandaleux de respecter le suffrage des Français apparaît d'autant plus brutalement dans le PLF 2006 que, pour la première fois, sa méthode d'élaboration s'inscrit dans le cadre des prescriptions de la Loi organique relative aux lois de Finances (LOLF). Celle-ci prétend introduire, au détriment de la logique traditionnelle de moyens, une logique de résultats et de performance qui, en l'espèce, servira à rendre beaucoup plus effective, permanente et universelle, jusqu'aux échelons les plus déconcentrés de l'utilisation des financements publics, la contrainte de rationnement de la dépense. Mais cela, bien sûr, au nom des plus nobles intentions de transparence, de lutte contre la bureaucratie et d'efficacité de la dépense. ■

*Yves Dimicoli*